



MAIRIE DE LA TRIMOUILLE

7 Place de la Mairie

86290 LA TRIMOUILLE

N/Réf. : DSDP-2023-043

Objet : Règlementation « Anti-Endommagement »

Poitiers, le 19 Juillet 2023

Contact : Laurent PROUST

Tel : 05 49 44 70 40

Madame le Maire,

Nous vous informons que dans le cadre de la réglementation « Anti-Endommagement » précisée notamment par le décret du 5 octobre 2011 et l'arrêté du 15 février 2012, SRD entreprend une démarche d'amélioration de la précision des plans de réseaux concernant les ouvrages souterrains dont elle a la charge.

A cet effet, nous avons mandaté l'entreprise ETUDIS, qui interviendra sur votre commune dans les semaines à venir pour des opérations de levés GPS et de détections de réseaux. Nous vous indiquons que toutes les précautions seront prises pour que les éventuels marquages au sol effectués lors de ces opérations ne laissent aucune trace durable sur la voirie et ses abords.

Restant à votre disposition pour toutes informations complémentaires, nous vous prions d'agréer, Madame le Maire, l'expression de nos sentiments distingués.

Vincent GIRAUD
Directeur Général

Pour le Directeur Général,
Responsable Division Support Données et Patrimoine

Laurent PROUST